

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 décembre 2024

Délibération CA_20241220_10B

Présentation Rapport Social Unique

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 décembre 2024 ;

DECIDE :

Article unique. Il est pris acte de la présentation du Rapport Social Unique du SDIS pour l'année 2023, ci-annexé.

FLEURET Marc